

LES REGLES DU VIVRE ENSEMBLE DE L'ECOLE SECOND'AIR SINGELIJN

Ces règles seront enrichies et développées avec l'équipe pédagogique au fur et à mesure de notre installation dans le bâtiment et de l'organisation de notre vie collective.

Elles sont volontairement brèves, afin de donner à chaque règle tout son poids.

L'ECOLE EST UN LIEU DE CONVIVIALITE ET DE RESPECT

Respect des autres élèves.

Respect des biens communs.

Respect des professeurs et de tous les intervenants dans l'école et en dehors de l'école.

Respect du voisinage.

Dans les escaliers et les couloirs, on chuchote et on se déplace sans courir.

L'ECOLE EST UN LIEU DE TRAVAIL

La présence au cours est obligatoire.

La ponctualité est de mise aux cours, ainsi que dans la remise des travaux et des communications transmises entre les parents et l'école.

Les élèves doivent porter une tenue correcte et compatible avec l'activité proposée. Pas de couvre-chef à l'intérieur des bâtiments.

L'ECOLE EST UN LIEU D'EPANOUISSEMENT

La vie dans l'école s'appuie sur les valeurs de tolérance et de solidarité qui sont les bases essentielles du vivre ensemble.

L'entraide et la coopération doivent être favorisées dans le respect des potentialités de chacun.

SANCTIONS

En cas de manquement à ce règlement, des sanctions seront appliquées.

Elles se voudront proportionnelles au problème, constructives, et auront pour objectif la réparation et/ou le bien de la collectivité.

Signature de l'élève :

Signature des parents ou responsable :